



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Sociétés UMS et DIB – Projets de relocalisation et de développement industriel  
Demandes d'aides à l'immobilier**

Pour le compte de UMS Production, la SCI DIB Infrastructures souhaite acquérir les anciens locaux Patiprestige à Sennecey les Dijon d'une surface de 4 700 m<sup>2</sup> sur un terrain de 9 600 m<sup>2</sup> en friche depuis 2 ans. Installée à Chenôve depuis 40 ans, est spécialisée dans la métallerie en particulier de radio-protection et emploie 62 personnes avec un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 10 M€. Elle a trois sites de production: deux à Chenôve pour une surface totale de 2 600m<sup>2</sup> et un troisième à Orly qui ne peut plus se développer. Le carnet de commandes (Aéroport de Paris, CEA, ...) est freiné par l'obsolescence de ses locaux.

Ce déménagement va permettre de développer l'activité de l'entreprise et de créer 8 emplois dans les deux ans et 12 emplois à l'horizon de 3 ans.

Ce projet représente un investissement immobilier de 1,7 M€ répartis en 984 k€ d'acquisition et 740 k€ de travaux. Cette acquisition serait effectuée par une SCI DIB Infrastructure détenue à 100% par la holding de DIB et financée en Crédit Bail immobilier. Par ailleurs, un investissement en matériel pour la création d'une cabine de peinture s'élève à 127 k€. Un dossier a également été déposé auprès de la Région.

Par courrier en date du 16 novembre 2018, le dirigeant de l'entreprise sollicite la Métropole pour une subvention d'aide à l'immobilier.

UMS, créée en 2011, est spécialisée dans la découpe laser de métaux. Son chiffre d'affaire est de l'ordre de 1,5 M€ avec une équipe de 8 personnes. Via la SCI Le Jophil elle souhaite acheter un bâtiment en l'état futur d'achèvement dans les Parcs d'Oscara (ZI Longvic) rue des Vieilles Vignes. Cela représente un investissement immobilier de 2,5 M€ et d'1 M€ en machine qui doivent permettre le doublement de l'effectif à horizon de 3 ans soit 8 à 10 créations de postes. Les signaux d'activités sont positifs et les partenaires bancaires ont accueilli favorablement les projets d'investissements. Un dossier est également déposé à la Région.

Par courrier en date du 29 novembre 2018, le dirigeant de l'entreprise sollicite la Métropole pour une subvention d'aide à l'immobilier.

Par délibération en date du 27 septembre 2018, Dijon Métropole a décidé d'apporter au côté de la région Bourgogne-Franche-Comté, une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 5% des dépenses d'acquisition, de construction hors terrain ou d'extension et plafonnée à 50 k€. Une convention signée entre Dijon Métropole et la région Bourgogne-Franche-Comté fixe les conditions d'attribution de cette aide.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté est sollicité concomitamment et sa décision est conditionnée à l'intervention de la Métropole.

En application de cette convention, il est donc proposé que Dijon Métropole apporte une aide à l'immobilier sous forme de subvention à hauteur de 50 000 € à chacune des deux entreprises, DIB Production via la SCI DIB Infrastructures et UMS via la SCI Le Jophil. Des conventions précisant les modalités de versement des subventions, viendront formaliser cet engagement de partenariat.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à chacune des sociétés, SCI DIB Infrastructures et SCI Le Jophil au côté de la Région Bourgogne Franche Comté, une aide à l'immobilier sous forme de subvention de 50 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ces deux dossiers ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2019.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0